



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/593/Add.1
7 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance d'urgence aux rapatriés et personnes déplacées au Tchad

Rapport du Secrétaire général

Additif

Depuis plusieurs années, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe aide le Gouvernement tchadien à mobiliser l'assistance d'urgence de la communauté internationale. Le Tchad s'est trouvé placé dans une situation d'urgence du fait de la sécheresse qui a dévasté le pays en 1983-1984 et des migrations internes d'habitants de la province de Borkou-Ennedi-Tibesti provoquées par le conflit armé. L'économie du pays a été lourdement mise à contribution en raison de la nécessité de fournir des secours aux populations affectées et de promouvoir le relèvement du nord du pays, très éprouvé par le long conflit. Un programme d'assistance aux victimes de ce conflit a été exécuté dans le nord en 1987, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe ayant aidé la communauté internationale à mobiliser 7,2 millions de dollars des Etats-Unis. Les donateurs bilatéraux, le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont fourni une assistance d'urgence sous la forme de couvertures, de tentes, de médicaments, de denrées alimentaires, d'abris et autres secours ainsi qu'une assistance en vue de l'exécution de projets de redressement.